

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LESCHEROUX

SEANCE du : 9 novembre 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le conseil municipal de la commune de LESCHEROUX régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. NICOLIER Aimé, Maire.

Etaient présents : NICOLIER Aimé - THENOZ Thierry - FAUSSURIER Thierry - Dominique PETITJEAN - PELLETIER Violène - GAUDET Mireille - BADOUX Laurence - GERLAND Julien - GADOLET Sandrine - LACOUR Florence - CHEVALLER Guillaume - GUIDARD Cyril - PERNET Frédéric - MORESTEL Sylvie et MARION Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Convocations du 03/11/2021

Secrétaire de séance : Sylvie MORESTEL

Objet : Concessions funéraires
Tarifs applicables à compter du 1^{er} décembre 2021
Référence n°48/2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 1^{er} octobre 2019, fixant les tarifs applicables aux concessions attribuées en terrain concédé et à l'espace cinéraire.

La commission « cimetière » a étudié les types de concessions proposés ainsi que les tarifs et propose de les modifier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs des concessions au cimetière communal applicables à compter du 1^{er} décembre 2021 comme suit :

TERRAIN CONCÉDÉ	
Inhumation en pleine terre ou en caveau (2 m²) :	
15 ans	80€
30 ans	140€
50 ans	200€

ESPACE CINÉRAIRE	
Columbarium :	
Case : 15 ans	300€
Case : 30 ans	600€
Cavurne (caveau fourni par la commune) :	
15 ans	200€
30 ans	400€
Jardin du souvenir :	
Dispersion des cendres	120€

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Maire,

Aimé NICOLIER,

